La Communauté de Madrid annonce des **bourses pour le premier cycle de l'éducation de la petite enfance dans des écoles privées pour l'**année scolaire 2023-2024

**Arrêté 3657/2023, du conseiller pour l'éducation, les sciences et les universités, qui résout l'appel à bourses pour l'enseignement du premier cycle de l'éducation de la petite enfance dans des écoles privées pour l'année scolaire 2023-2024.**

**EXIGENCES RELATIVES AUX CANDIDATS**

Les étudiants qui, à la fin de la date limite de dépôt des candidatures, répondent aux exigences suivantes :

1. Être **né ou être sur le point de naître avant le 1er janvier 2024 et avoir moins de 3 ans Les enfants de** plus de 3 ans peuvent également rester à l'école pendant une année supplémentaire au cours du premier cycle de l'éducation de la petite enfance en raison de leurs besoins éducatifs particuliers, comme l'atteste le rapport correspondant de l'équipe de soins à la petite enfance du bureau de conseil en éducation compétent.

1. Être **inscrit ou réserver une place au premier cycle de l'éducation de la petite enfance, au cours de l'année scolaire 2023/2024, dans un centre privé autorisé** par l'administration de l'éducation à enseigner ce cycle, à condition qu'il n'occupe pas une place soutenue par des fonds publics.

1. Ne dépassez pas le **plafond du revenu familial par habitant de 35 913 euros**.

**DATES LIMITES DE SOUMISSION**

**CANDIDATURES** : La date limite de soumission des candidatures sera du **29 mars 2023** au **20 avril 2023** inclus. TERMINÉ.

**RECOURS :** Du **23 juin 2023 au 6 juillet 2023,** inclusivement. FINALISÉ

**RESSOURCES** : Du **23 septembre 2023 au 23 octobre 2023** inclusivement.

Source : [Subventions pour l'éducation de la petite enfance | Communauté de Madrid](https://www.comunidad.madrid/servicios/educacion/becas-educacion-infantil#panel-48411)

**BOM EN CM**

BULLETIN OFFICIEL DE LA COMMUNAUTÉ DE MADRID

Page 62 MARDI 28 MARS 2023 B.O.C.M. Numéro 74

I. COMMUNAUTÉ DE MADRID

C) Autres dispositions

Vice-présidence, ministère de l'Éducation et des Universités

1. EXTRAIT de l'ordonnance conjointe 1012/2023, du 22 mars, de la vice-présidence du ministère de l'Éducation et des Universités et du conseiller pour la famille, la jeunesse et les politiques sociales, approuvant l'appel à bourses pour l'enseignement du premier cycle de l'éducation de la petite enfance dans des écoles privées pour l'année scolaire 2023-2024.

BDNS (Identifiant) : 683739

Conformément aux dispositions des articles 17.3.b) et 20.8.a) de la loi 38/2003 du 17 novembre, générale sur les subventions, l'extrait de l'appel est publié, dont le texte intégral peut être consulté dans la base de données nationale des subventions

* https://www.infosubvenciones.es/bdnstrans/GE/es/index) et sur le site www.co-munidad.madrid

Primero

Bénéficiaires

Enfants de moins de trois ans inscrits dans des centres privés, autorisés par l'administration de l'éducation à enseigner le premier cycle de l'éducation de la petite enfance, à condition qu'ils n'occupent pas de places financées par des fonds publics.

Exceptionnellement, les enfants de plus de trois ans qui doivent rester scolarisés pendant un an de plus au cours du premier cycle de l'éducation de la petite enfance en raison de leurs besoins éducatifs spéciaux, accrédités par le rapport correspondant de l'équipe de protection de la petite enfance du bureau de conseil en éducation compétent, seront également bénéficiaires de ces subventions.

Segundo

Objet

Scolarisation au premier cycle de l'éducation de la petite enfance au cours de l'année scolaire 2023-2024.

Troisièmement

Bases réglementaires

Arrêté 349/2017, du 8 février, du ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports et du ministère des Politiques sociales et de la Famille (B BULLETIN OFFICIEL DE LA COMMUNAUTÉ DE MADRID du 16 février 2017), modifié par l'arrêté 149/2018, du 24 janvier, du ministère de l'Éducation et de la Recherche et du ministère des Politiques sociales et de la Famille (B BULLETIN OFFICIEL DE LA COMMUNAUTÉ DE MADRID du 6 février 2018) ; par l'arrêté n° 883/2020, du Ministère de l'Éducation et de la Jeunesse et ministère des Politiques sociales, de la Famille, de l'Égalité et de la Naissance (B BULLETIN OFFICIEL DE LA COMMUNAUTÉ DE MADRID du 27 avril 2020), et par ordonnance 11/11/2022, du 13 mai, du ministère de l'Éducation, des Universités, des Sciences et du Porte-parole et du Conseil en matière de politique familiale, de jeunesse et sociale (B BULLETIN OFFICIEL DE LA COMMUNAUTÉ DE MADRID du 24 mai 2022).

Cuarto

Montant

Le budget alloué au financement de cet appel s'élève à 50 630 087 euros. Le montant des bourses, en général, sera de 1 463 euros au taux de 133 euros pour chacun des mois de septembre 2023 à juillet

de 2024, les deux inclus.

Si vous obtenez 5 points selon le critère du revenu familial, le montant de la bourse sera de 2 343 euros au taux de 213 euros pour chacun des mois allant de septembre 2023 à juillet 2024 inclus.

|  |
| --- |
| BOCM-20230328-25 |

**BOM EN CM**

BULLETIN OFFICIEL DE LA COMMUNAUTÉ DE MADRID

B.O.C.M. N° 74 MARDI 28 MARS 2023 Page 63

Cinquièmement

Date limite de dépôt des candidatures

Quinze jours ouvrables à compter du jour suivant la publication de cet extrait dans le

B. BULLETIN NON OFFICIEL DE LA COMMUNAUTÉ MC MADRID.

Sixièmement

Critères de notation

Les candidatures seront notées en fonction des critères suivants : revenu familial, composition de l'unité familiale, statut professionnel des parents, tuteurs, parents adoptifs ou personne chargée de la garde et de la garde de l'étudiant, et situation socio-familiale.

Pour bénéficier de ces bourses, le revenu familial par habitant ne peut pas dépasser la limite de 35 913 euros, quel que soit le score total obtenu.

Madrid, le 22 mars 2023.

Le Vice Président, Conseiller pour l'enseignement et les universités,

ENRIQUE OSSORIO CRESPO

Le conseiller pour la famille, la jeunesse et les politiques sociales,

MARIA CONCEPCIÓN DANCAUSA TREVIÑO

(03/05/2016)

|  |
| --- |
| BOCM-20230328-25 |



http://www.bocm.es BULLETIN OFFICIEL DE LA COMMUNAUTÉ DE MADRID D.L. : M. 19.462-1983 ISSN 1989-4791

